République Française Département LOIRET Commune de Nibelle

H

# CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 Septembre 2020

L' an 2020 et le 11 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

<u>Présents</u>: Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes: CHEVALIER Sandrine, GENERALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, SAUVERVALD Sylviane, TANCREZ Emilie, MM: BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE Andre, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERMAIN Angélique à Mme LESSEUR Mélanie

<u>Date de la convocation</u>: 07/09/2020 <u>Date d'affichage</u>: 07/09/2020

H 15

A été nommée secrétaire : LESSEUR Mélanie

Le principe d'envoi des convocations et compte rendu par mail est accepté à l'unanimité

Le compte rendu de la précédente séance a été approuvé

# GIP RECIA: Modification des nominations des délégués

Madame RAGOBERT Catherine explique que le Conseil Municipal avait désigné deux délégués titulaires et un suppléant pour le Groupement d'Intérêt Public RECIA.

A la demande du Groupement d'Intérêt Public RECIA seuls un délégué titulaire et un délégué suppléant sont nécessaires.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désignent en tant que délégué titulaire au Groupement d'Intérêt Public Recia M. MERCIER Thierry
- Désignent en tant que délégué suppléant au Groupement d'Intérêt Public Recia, M. BERTRAND Gilles.

# Commission d'Appel d'offres : Démission et élection des élus membres

Mme RAGOBERT Catherine explique que le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 juin 2020 a élu pour membres titulaires de la commission d'appel d'offres CAO : Mme CHEVALIER Sandrine, M. DUVERGER Thibaud, M. GAUME Stéphane, M. SAUVAGE Pascal et pour membres suppléants : Mme GERMAIN Angélique et Mme POTIER-CARRASCO Nathalie.

Cependant, en tant que commune de moins de 3500 habitants la CAO doit être composée du Maire, de trois membres du Conseil Municipal ainsi que de trois membres du Conseil suppléants.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prennent acte de la démission des membres titulaires et suppléants de la commission CAO : Mme CHEVALIER Sandrine, M. DUVERGER Thibaud, M. GAUME Stéphane, M. SAUVAGE Pascal, Mme GERMÂIN Angélique et Mme POTIER-CARRASCO Nathalie Madame RAGOBERT en tant que Maire étant désignée d'office.
- Elisent Mme CHEVALIER Sandrine, M. DUVERGER Thibaud, M. SAUVAGE Pascal en tant que membres titulaires de la CAO,
- Elisent M. GAUME Stéphane, Mme GERMAIN Angélique, Mme POTIER-CARRASCO Nathalie en tant que membres suppléants de la CAO.

# CCPG & Nomination des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées)

Madame RAGOBERT Catherine, Maire, rappelle qu'en vertu de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) intervient à l'occasion d'un

transfert de compétence des communes vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). La CLECT a pour mission l'évaluation des transferts de charges qui y sont liés.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées où chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Compte tenu du nombre d'habitants à Nibelle supérieur à 1000, le Conseil municipal doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent :

- représentants titulaires au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mmes RAGOBERT Catherine et CHEVALIER Sandrine,
- représentants suppléants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Ms DUVERGER Thibaud et SAUVAGE Pascal.

# Centre de Gestion Loiret : Approbation convention Service retraite des Agents :

Madame RAGOBERT Catherine, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Loiret pour assurer diverses missions en matière de mise à jour de compte de droit, de constitution de dossier de retraite, de simulations diverses pour les agents.

Chaque prestation doit faire suite à la demande d'un agent approuvée par l'autorité territoriale et est ensuite facturée selon les tarifs joints à la convention.

Madame RAGOBERT demande de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET du 27 novembre 2015 et du 2∄ novembre 2019 relatives à la prestation en matière de retraite auprès des Collectivités,

L'article 25 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que "Les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements "

Ainsi à compter du 1er janvier 2016, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LORIET propose une nouvelle prestation retraite qui permettra, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents.

Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité sera préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité).

Par délibération n° 2019-41 du 27 novembre 2019, le Conseil d'administration a fixé les tarifs de ce service comme suit :

	Tarif/ dossier / €	
	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
- Constitution de dossier liquidation	100	150
- Constitution d'un dossier LIQ+CIR	100	150
- Constitution du dossier dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
- Constitution d'un dossier LIQ+CIR dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
- Constitution dans l'année de réalisation d'une simulation du dossier LIQ	50	70
- Constitution du dossier LIQ + CIR dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
- Demande d'avis préalable	100	150
- RV individuel /APR *	0	40
- Fiabilisation des CIR : réalisation des cohortes à la place de la collectivité /QCÎR	35	55
- Régularisation de cotisations, RTB	40	60
- Dossier de validation	40	60
- Simulation de calcul à la demande de l'agent (remplissant les conditions dans les 5 ans à venir)	20	50
- Simulation de calcul à la demande de l'agent (ne remplissant pas les conditions dansiles ans à venir et hors cohortes)	40	60

\* 1 seul APR sera proposé à l'Agent au cours des 5 années avant sa retraite

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la Convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décident que la commune renouvelle l'adhésion à la convention de la prestation retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents, les tarifs des prestations figurant sur le tableau ci-dessus
- Autorisent Madame RAGOBERT Catherine, Maire, à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

#### Contrat assistance été: Prolongation

Les membres du Conseil Municipal.

班 目

considérant la vacance du poste du second Adjoint technique

considerant la nécessité d'assurer un minimum de services et travaux et de rattraper le retard pris pendant la période du confinement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuvent la reconduction de l'agent contractuel pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2020 inclus afin d'assurer l'entretien du domaine public et notamment des espaces verts.

Fixent le nombre d'heures hebdomadaires à 20 heures et, si les besoins l'imposent, cet agent effectuera un nombre d'heures plus important.

Confirment que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à cet emploi seront inscrits au budget.

Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT Catherine, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet emploi.

#### Mairie : remplacement de deux postes informatiques

Deux postes informatiques de la Mairie sont lents car pas suffisamment puissants pour l'utilisation des logiciels métiers et leur système d'exploitation sont désormais obsolètes en termes de sécurité. Madame RAGOBERT Catherine présente aux membres du Conseil Municipal les devis de la Société PROMOSOFT Informatique et BERGER LEVRAULT établis pour le remplacement de deux postes de travail et les prestations qui y sont liées, destinés au secrétariat de mairie et à l'accueil pour un montant de :

PROMOSOFT Informatique : 3 909.34 € HT soit 4 691.21 € TTC assistance comprise

BERGER LEVRAULT : 3 427 € HT soit 4 112.40 € TTC assistance comprise.

Quel que soit le prestataire choisi, il convient d'ajouter au montant ci-dessus le transfert des données Segilog pou<u>s</u> 400 € HT soit 480.00 € TTC

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Considérant la nécessité de renouveler le matériel,

- Approuvent le devis de la société Berger Levrault (892 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT) qui s'élève à 3 427 € HT soit 4 112,40 € TTC auquel il convient d'ajouter le transfert de données Segilog pour 400 € HT soit 480 € TTC.
- Confirment l'inscription des crédits nécessaires à l'article 2183-Acquisition matériel bureau et informatique pour un montant de 3 431 € HT soit 4 117.20 € TTC et à l'article 6156-Maintenance pour un montant de 396.00 € HT soit 475.20 TTC
- Approuvent que le matériel informatique remplacé soit sorti de l'Etat des actifs de la commune pour en faire don au SIRIS
- Délèguent tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine pour passer commande du matériel.

#### Bibliothèque : remplacement matériel informatique

Le système d'exploitation du poste informatique de la bibliothèque municipale étant devenu obsolète en termes de sécurité, Madame RAGOBERT Catherine présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la Société BIBLIX SYSTEMES, fournisseur du logiciel métier, établi pour le remplacement d'un poste de travail destiné à la bibliothèque et les prestations qui y sont liées.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Considérant la nécessité de renouveler le matériel,

- approuvent le devis de la Société BIBLIX SYSTEL (701 Avenue de Jatteau 77550 MOISSY CRAMAYEL) qui s'élève à 909 € HT. soit 1 090.80 € TTC
- Confirment l'inscription des crédits nécessaires à l'article 2183-Acquisition matériel bureau et informatique
- Délèguent tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine pour passer commande du matériel

Boulangerie : installation VMC et sonnette

III III

M. Passal SAUVAGE, Adjoint, explique dans un premier temps au Conseil Municipal que le fournil de la boulangerie ne dispose pas de VMC, ce qui cause des dégâts d'humidité et dans un deuxième temps qu'il conviendrait d'installer une sonnette afin de respecter les normes d'accessibilité PMR.

Madame RAGOBERT Catherine, Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la SARL BOURSIN pour l'installation d'une VMC et d'une sonnette :

SARL BOURSIN (Nibelle): 532.62 € HT soit 639.14 TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Considérant la nécessité d'effectuer ces installations.

- Approuvent le devis de la SARL BOURSIN (57 route de Chemault 45340 NIBELLE) d'un montant de 532€2€ HT soit 639.14 € TTC
- Confirment l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'article 2138-autres constructions
- Délèguent tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine, Maire pour passer commande des travaux.

Musée Poterie et Forêt : Installation toilettes privées

M. Pascal SAUVAGE, Adjoint, explique au Conseil Municipal que le musée Poterie et Forêt ne dispose pas de toilettes privées réservées aux bénévoles, ce qui sera problématique l'hiver lorsque les toilettes publiques sont fermées.

Madarrie RAGOBERT Catherine, Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'EURL Sylvain BEAUVAIS pour l'installation de WC :

EURL Sylvain BEAUVAIS (Nibelle): 389.00 € HT soit 466.80 TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'effectuer ces installations,

- **Approuvent** le devis de l' EURL Sylvain BEAUVAIS (18 rue de la Cave 45340 NIBELLE) d'un montant de 389.00 € HT soit 466.80 € TTC
- Confirment l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'article 21318-autres constructions
- Délèguent tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine, Maire, pour passer commande des travaux.

Eglise : mise en conformité électrique de l'installation campanaire et nettoyage du clocher

M. Pascal SAUVAGE, Adjoint, explique au Conseil Municipal que l'installation campanaire de l'église n'est pas conforme. Par ailleurs, le plancher du clocher nécessite une désinfection complète avec désinsectisation et pose d'un nouveau grillage de protection anti-pigeons.

Madame RAGOBERT Catherine, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société BODET Campanaire (Trémentines) qui réalise la maintenance du système. Le devis comprend le matériel et la mise en service.

BODET Campanaire (Trémentines) : 3 190.50 € HT soit 3 828.60 € TTC pour la mise en conformité électrique BODET Campanaire (Trémentines) : 4 016.00 € HT soit 4 819.20 € TTC pour le nettoyage du clocher

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'effectuer ces installations,

- **Approuvent** le devis de la société BODET Campanaire (19 rue de la Fontaine 49340 Trémentines) d'un montant de 3 190.50 € HT soit 3 828.60 € TTC et 4 016 € HT soit 4 819.20 € TTC.
- **Confirment** l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'article 21318-autres constructions et 615221 Entretien bâtiments publics.
- Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT Catherine, Maire pour passer commande des travaux.
   Il est demandé que les prochaines interventions la société BODET Campanaire soient mises en concurrence.

Fauchage des accotements : Deuxième passage et fossés

Madame RAGOBERT Catherine, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'Entreprise BILLARD pour le deuxième passage des travaux de fauchage des accotements de la commune pour l'année 2020 et le fauchage des fossés. Cette entreprise avait effectué le premier passage de façon satisfaisante.

Le dievis de l'EURL BILLARD (29 Rue de la Gare 45490 Gondreville ) s'élève à 3 600  $\in$  HT soit 4 320  $\in$  TTC

Après avoir pris connaissance du devis,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuvent le devis de l' EURL BILLARD
- Confirment l'inscription des crédits nécessaires au budget 2020 soit 4320 € TTC .à l'article 615231/Entretien et réparation de voirie

618

- Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT Catherine, Maire, pour passer commandes des travaux et en suivre l'exécution.

# Mise en sécurité : restaurant scolaire et accès cars scolaires

La commission de travaux s'est réunie et a revu le projet du muret de protection du restaurant scolaire. Pour des raisons de sécurité et d'organisation des montées et descentes de cars, la commission propose d'installer des plots anti intrusions devant la baie vitrée du restaurant scolaire et de remplacer les barrières du parking afin de créer un cheminement plus sécurisé pour les écoliers.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'effectuer ces installations.

- Approuvent le projet tel qu'il est présenté

話

Les chiffrages seront présentés lors d'un prochain Conseil.

# Accessibilité PMR École (Lots maconnerie et menuiserie) – autorisation demande de subvention auprès du Département (Volet 3)

Madame RAGOBERT Catherine, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet pour les travaux nécessaires à la mise aux normes pour l'accessibilité de l'école.

Les membres du Conseil Municipal,

- approuvent la réalisation des travaux d'accessibilité pour le bâtiment de l'école

Les chiffrages destinés à constituer un dossier de demande de subvention auprès du Département seront présentés lors d'un prochain Conseil.

### Aire de jeux : Remplacement des modules usées

L'aire de jeux a été repeinte pendant l'été mais des modules sont usés et ne sont plus conformes.

En conséquence, son accès a été fermé au public

Madame RAGOBERT Catherine présente le devis de l'entreprise PROLUDIC (Vouvray) pour un montant de 1 642.02 € HT soit 2 053.75 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'effectuer ces remplacements,

- **Approuvent** le devis de la société PROLUDIC (181 rue des Entrepreneurs, 37210 VOUVRAY) d'un montant de 1 642.02 € HT soit 2 053.75 € TTC
- Confirment l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'article 60632-fournitures entretien
- **Délèguent** tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine, Maire pour passer commande des travaux. Il est demandé d'étudier la possibilité de mise en place d'un contrat d'entretien avec mise en concurrence.

# <u>Épicerie : Remise en état du carrelage et remplacement des poignées de porte</u>

M. SAUVAGE Pascal, Adjoint, explique que le carrelage de l'épicerie est endommagé par endroit et que cela peut être dangereux et présente le devis de l'entreprise BARRUET (Nibelle) pour un montant de 965.00 € HT soit 1 158.00 € TTC. Par ailleurs les poignées des deux portes sont défectueuses.

Aucun autre devis n'a été reçu malgré nos demandes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'effectuer ces remplacements,

- Approuvent le devis de la société BARRUET (10 rue du Trou Foletier 45340 NIBELLE) d'un montant de 965≨00 € HT soit 1 158.00 TTC
- **Appreuvent** le devis de la SARL MARTINEZ (7 rue du château d'eau 45340 BATILLY) d'un montant de 97.84 € HT soit 117.41 € TTC
- Confirment l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'article : 615228-entretien et réparations autres bâtiments
- Délèguent tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine, Maire, pour passer commande des travaux

# Acquisition de parts sociales CUMA pour location de matériel : projet broyage branches

Madame RAGOBERT Catherine expose que suite aux orages des 9 et 13 août qui ont causé de nombreux dégâts, il serait utile que la commune loue un broyeur de végétaux pour ses besoins propres et pour en faire bénéficier les administrés. Ce service pourrait être pérennisé dans l'avenir si l'opération répond aux besoins des administrés.

Après étude, la solution la plus intéressante est la location d'un broyeur auprès de la Société Coopérative Agricole CUMA de Drainage et d'Aménagement Foncier située à Bouzy la Forêt. Une location sera possible qu'après acquisition de parts sociales de la CUMA pour un montant de 160 €.

Le tarif de location sera ensuite de 15 € par heure.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuvent l'acquisition de parts sociales à la Société Coopérative Agricole CUMA de Drainage et

d'Aménagement Foncier située Bouzy la Forêt pour un montant de 160 €.

- Approuvent la location d'un broyeur de branches autonomes à la Société Coopérative Agricole CUMA de Drainage et d'Aménagement Foncier (Bouzy la Forêt).
- Confirment l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'article 6135-locations mobilières.
- Demandent que la réflexion sur la communication et la logistique de cette opération soit affinée.

#### Questions diverses:

ΒĖ

- Madame RAGOBERT Catherine explique qu'un tableau de travaux envisagés dans le futur a été effectué pour le soumettre à Monsieur VOYER David du PETR et étudier les possibilités de subventions (vestiaire des agents techniques, protection thermique de l'école et de la bibliothèque, toiture de la salle polyvalente, remplacement de la chaudière). Une réflexion doit être faite sur la priorisation de ces travaux.
- Monsieur DUVERGER Thibaud fait un compte rendu de la réunion INSEE sur le recensement à laquelle il a assisté. Le recensement qui doit se faire tous les cinq ans, aura lieu à Nibelle du 21 janvier au 20 février 2021. Il est important pour la commune car il détermine les dotations de l'État. Les trois agents recenseurs seront recrutés par la Mairie, ils doivent faire preuve de discrétion et pouvoir se rendre disponibles le soir et le week-end. Il précise que les résultats collectés sont confidentiels, sur la base de la déclaration et qu'il est obligatoire de se faire recenser. La déclaration par internet est à privilégier.
- Un devis a été demandé à l'entreprise MARTINEZ (Batilly) pour réparer le banc autour de l'arbre de la liberté
   Commission communale des Impôts directs, Madame RAGOBERT Catherine énumèrent les commissaires désignés par la Direction Générale des Impôts.
- Le Conseil Municipal est informé que l'animation prévue par la CCPG le 12 septembre est annulée et reportée à ce stade au 21 novembre.
- La Préfecture a informé la Mairie que 60 875 € ont été attribués aux entreprises sur Nibelle au titre du Fond de solidarité.
- Madame RAGOBERT Catherine fait part au Conseil Municipal des remerciements de Monsieur SEBLINE Claude pour la subvention attribuée à l'association des ACPG CATM.
- Madame LESSEUR Mélanie fait un compte rendu de la réunion de la commission de fleurissement qui s'est réunie le 11 juillet. Les massifs de l'entrée de Nibelle des abords de l'église et du lavoir vont être revus en priorisant la plantation de vivaces. Un travail de réflexion va être fait sur le jardin du curé. Une demande de conseils a été effectuée après de la CAUE, leur réponse n'est pas encore arrivée.
- Madame LESSEUR Mélanie prévient qu'elle ne pourra pas se rendre à la réunion du SMORE et il en est de même pour Monsieur DELAPLANCHE André. Ils donneront leur pouvoir.
- Monsieur MERCIER Thierry signale que les travaux de l'Aire de camping-cars ont débuté. Le plan d'exécution a dû être modifié, les emplacements ne sont plus alignés. Les bandes herbeuses en rive seront plus larges que prévu pour des raisons d'esthétique. Trois points d'eau vont être conservés. Un passage pour les piétons a été ajouté au projet et a été décaissé.
- Le chemin qui descend de l'Aire de camping-cars à la salle polyvalente, n'est pas suffisamment entretenu : Les Conseillers Municipaux préconise un passage avec le tracteur et la lame ainsi qu'un débroussaillage sur les côtés du chemin.
- Monsieur DELAPLANCHE André signale qu'une haie de particulier déborde sur la rue de Cutaison, ainsi que le bois dit de la Boulangerie sur la rue de la Billoterie.
- Monsieur BERTRAND Gilles demande s'il est prévu que les quatre sapins sur l'Aire de camping-cars soient enlevés. Monsieur SAUVAGE Pascal explique que le dépôt va être vidé rapidement et qu'ils seront coupés ensuite.
- Monsieur BERTRAND Gilles demande si les résultats de l'enquête menée par la CCPG concernant le PLUI sont-parvenus à la Mairie. Il lui est répondu que non.
- Mardame RAGOBERT Catherine explique que la commission Audit Adresses doit se réunir rapidement.
- Madame RAGOBERT Catherine informe que l'emplacement de stationnement PMR devant le musée est à revoir.
- -Monsieur DUVERGER Thibaud a assisté à la première réunion de la commission Patrimoine Culture Tourisme à la CCPG. Il explique le projet d'un parcours connecté sur le Domaine de Flotin.
- M. SAUVAGE Pascal signale que le chemin du Pont de l'Avrillon, répertorié comme chemin de randonnée n'est plus praticable car un bosquet s'est formé au milieu et rend impossible le passage.
- CCPG : Madame RAGOBERT Catherine informe qu'elle fait partie du Bureau et de la commission finances au sein de la CCPG.

Fin de séance 22 heures

D 10

En mairie, le 19/09/2020 La Maire de Nibelle Catherine RAGOBERT